DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Commune de Féternes

EXTRAIT DU REGISTRE **DU CONSEIL**

Envoyé en préfecture le 21/03/2022 Reçu en préfecture le 21/03/2022

Affiché le

ID: 074-217401272-20220316-D2022 014-BF

Nombre de membres			
Présents	Votants		
12	14		
	Présents		

Date de la convocation 8 mars 2022

Date d'affichage 18 mars 2022

Le seize mars deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Maxime JULLIARD, Maire.

Etaient présents :

M. Julliard Maxime, Maire, Mme Bouvier Bernadette, M. Ducret Bernard, Mme Lacroix Dominique, M. Tournier Cyprien, Adjoints, Mme Mayer Annie, Mme Beetschen Louisette, M. Lacroix Didier, Mme Boullet Valérie, Mme Félisaz Christel, M. Baud Christophe, M. Degardin Kristopher formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

M. Preti Jérôme ayant donné pouvoir à Bernard Ducret M. Chappuis Paul ayant donné pouvoir à Maxime Julliard

Absents excusés: Mme Lacroix Géraldine

Secrétaire de séance : Bernard Ducret

D2022-014

TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES POUR LA RENTREE 2022 CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Le conseil municipal est seul compétent pour déterminer les tarifs de la restauration scolaire et des services périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Pour la garderie périscolaire, le Maire propose de maintenir les tarifs actuellement en vigueur :

GARDERIE PERISCOLAIRE

- 1.50 € le matin pour garderie de 7h30 à 8h20
- 3 € le soir pour garderie de 16h30 à 18h30
- Pour la restauration scolaire, une tranche supplémentaire de coefficient CAF est créée.

CANTINE selon coefficient familial:

Quotient Familial CAF	< 440	440 < 470	470 < 530	530 < 650	> 650
Tarif	3.50 €	4.00 €	4.50 €	5.00 €	5.50 €

TARIFS MAJORÉS

Un tarif majoré est appliqué pour les absences d'inscriptions au service ou les inscriptions hors délais :

1 0	CANTINE 11 € quel que soit le coefficient familial
6 € le soir pour garderie de 16h30 à 18h30	

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité les tarifs ci-dessus, à intervenir pour la rentrée scolaire 2022

Fait à Féternes, le 18 mars 2022 Le Maire,

Maxime JULLIARD